

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel** et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Décret n° 2016-169 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement..... 971
- Décret n° 2016-202 portant rattachement au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, de certains services précédemment rattachés au cabinet du Président de la République..... 971

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

- Décret n° 2016-193 portant création, attributions et organisation du comité national de pilotage de la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo..... 972

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

- Arrêté n° 7439 portant composition de la commission mixte paritaire chargée de négocier la convention collective applicable au personnel de La congolaise de raffinage..... 973

B - TEXTES PARTICULIERS

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Nomination..... 973

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

- Nomination..... 975

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Naturalisation 975
- Nomination..... 976

MINISTERE DES HYDROCARBURES	
- Agrément.....	978
- Agrément (Renouvellement).....	978
- Autorisation.....	978
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
- Nomination.....	979
- Nomination (Additif).....	986
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
- Nomination.....	988
MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC	
- Agrément.....	989

- Nomination.....	990
-------------------	-----

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

- Nomination.....	991
-------------------	-----

PARTIE NON OFFICIELLE**- ANNONCES -**

A- Annonces légales.....	992
B- Déclaration d'associations.....	993

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTES GENERAUX

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2016-169 du 2 mai 2016 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement

Le Président de la république,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Le Premier ministre, Chef du Gouvernement dispose d'un cabinet dirigé et animé par un directeur de cabinet qui a rang et prérogatives de ministre.

Article 2 : Le ministre directeur de cabinet est nommé par décret du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le ministre directeur de cabinet du Premier ministre est assisté de conseillers et d'attachés, membres permanents du cabinet, ayant en charge des tâches administratives, des missions de conception, d'information et/ou de contrôle.

Il est assisté, en outre, de consultants chargés des missions spécifiques de durée limitée ou des études particulières.

Article 4 : La structuration du cabinet, la définition des emplois, le nombre des conseillers et des attachés, ainsi que les avantages indemnitaires sont déterminés par un décret du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 2 mai 2016

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Par le premier ministre,
Chef du Gouvernement

Clément MOUAMBA

Décret n° 2016-202 du 1^{er} juillet 2016 portant rattachement au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, de certains services précédemment rattachés au cabinet du Président de la République

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 85/779 du 4 juin 1985 portant attributions et organisation de la direction centrale des logements et bâtiments administratifs de l'Etat ; Vu le décret n° 2007-155 du 13 février 2007 portant réorganisation de la commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;

Vu le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n° 2013-10 du 30 janvier 2013 portant attributions et organisation du cabinet du Président de République ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-175 du 30 mai 2016 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Sont rattachés au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, les services ci-après, précédemment rattachés au cabinet du Président de la République :

- la direction centrale des logements et bâtiments administratifs ;
- la commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude ;
- l'autorité de régulation des marchés publics.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./

Fait à Brazzaville, le 1^{er} juillet 2016

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public,

Calixte NGANONGO

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Aimé Ange Wilfrid BININGA.-

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER**

Décret n° 2016-193 du 27 juin 2016 portant création, attributions et organisation du comité national de pilotage de la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu l'accord-cadre pour le développement de la coopération sur la capacité de production entre la commission nationale du développement et de la réforme de la République Populaire de Chine et le ministère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux de la République du Congo ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

Titre I : De la création

Article premier : Il est créé un comité national de pilotage de la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo.

Titre II : Des attributions

Article 2 : Le comité national de pilotage de la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo est un organe chargé de la mise en œuvre de l'accord-cadre pour le développement de la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo.

A ce titre, il est chargé, notamment, de :

- identifier les secteurs prioritaires pour la coopération sur la capacité de production entre les deux Etats ;
- coordonner et promouvoir les projets prioritaires d'investissement et de coopération sur la capacité de production ;
- étudier les moyens et les mesures pour développer la coopération dans les secteurs prioritaires ;
- organiser de manière conjointe des forums, séminaires, événements sur la promotion des projets et la collaboration sur les études des sujets spécifiques ;
- encourager l'investissement et les activités de financement pour les compagnies et les institutions financières des deux Etats ;

- contrôler l'application effective des projets aux termes de l'accord cadre.

Titre III : De l'organisation

Article 3 : Le comité national de pilotage comprend :

- la commission de coordination ;
- la commission technique.

Chapitre 1 : De la commission de coordination

Article 4 : La commission de coordination est composée ainsi qu'il suit :

- président : le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux ;
- premier vice-président : le ministre chargé des affaires étrangères et de la coopération ;
- deuxième vice-président : le ministre chargé des finances ;
- rapporteur : le ministre chargé des zones économiques spéciales.

Membres :

- le conseiller économique du chef de l'Etat ;
- le conseiller économique du Premier ministre ;
- le conseiller économique du ministre chargé du développement industriel ;
- le président de la commission technique ;
- le secrétaire permanent de la commission technique ;
- le directeur général de la société nationale des pétroles du Congo.

Chapitre 2 : De la commission technique

Article 5 : La commission technique a pour missions de :

- préparer les dossiers à soumettre à l'examen du comité national de pilotage ;
- mettre en œuvre les décisions arrêtées par le comité national de pilotage ;
- organiser les réunions du comité de pilotage.

Article 6 : La commission technique est composée de :

- président : le secrétaire général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- vice-président : le directeur de cabinet du ministre chargé des zones économiques spéciales ;
- secrétaire permanent : le directeur de cabinet du ministre chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux.

Membres :

- l'ambassadeur de la République du Congo en République Populaire de Chine ;
- le secrétaire général adjoint, chef du département Europe, Amérique, Asie et Océanie du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;
- un représentant du ministre chargé des finances ;
- un représentant du ministre chargé du développement industriel ;

Article 7 : La commission technique dispose d'un secrétariat dont la composition est fixée par arrêté du ministre de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux.

Article 8 : Le comité national de pilotage peut faire appel à toute personne ressource.

Article 10 : La fonction de membre du comité national de pilotage est gratuite.

Article 11 : Les frais de fonctionnement du comité national de pilotage sont à la charge du budget de l'Etat.

Article 12 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} juillet 2016

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre de l'aménagement du territoire et des grands travaux,

Jean Jacques BOUYA

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et des Congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSSO

Le ministre des finances, du budget et
du portefeuille public,

Calixte NGANONGO. -

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

Arrêté n° 7439 du 29 juin 2016 portant composition de la commission mixte paritaire chargée de négocier la convention collective applicable au personnel de La congolaise de raffinage

Le ministre du travail et
de la sécurité sociale,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant un code du travail en République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 06-96 du 6 mars 1996 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 ;

Vu le décret n° 2009-391 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article premier : Le présent arrêté fixe, conformément à l'article 55 de la loi n° 45-75 du 15 mars 1975 susvisée, la composition de la commission mixte paritaire chargée de négocier la convention collective applicable au personnel de La congolaise de raffinage.

Article 2 : La commission mixte paritaire chargée de négocier la convention collective applicable au personnel de La congolaise de raffinage est composée ainsi qu'il suit :

président : Le directeur départemental du travail du Kouilou-Pointe-Noire ou son représentant.

membres :

- huit représentants des syndicats des travailleurs, dont quatre titulaires et quatre suppléants ;
- huit représentants des syndicats des employeurs, dont quatre titulaires et quatre suppléants.

Article 3 : La commission mixte paritaire se réunit sur convocation de son président.

Article 4 : Les syndicats des employeurs et les syndicats des travailleurs, membres de la commission, communiquent au président de la commission, quarante-huit heures avant l'ouverture des négociations, les noms et prénoms de leurs représentants.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2016

Emile OUOSSO

B - TEXTES PARTICULIERS

**PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

NOMINATION

Décret n° 2016-194 du 27 juin 2016. M. **BOUYA (Jean Jacques)**, est nommé coordonnateur du comité national de pilotage pour la coopération sur la capacité de production entre la République Populaire de Chine et la République du Congo.

Décret n° 2016-199 du 30 juin 2016. Sont nommés auprès du Premier ministre, chef du Gouvernement :

- conseiller spécial, chargé de la coopération culturelle et de la formation :

M. **LEFOUOBA (Grégoire)** ;

- conseiller spécial, chargé de la gouvernance :

M. **BOUITI-VIAUDO (Gervais)** ;

- conseiller spécial, chargé de la promotion de l'investissement direct étranger :

Mme **SASSOU-N'GUESSO (Judith Cendrine)** ;

- conseiller spécial, chargé de la promotion de la culture démocratique et du vivre ensemble :

M. **OKABANDO (Jean Jules)** ;

- conseiller spécial, chargé de l'aménagement du territoire, ville et cadre de vie :

M. **KIMBEMBE (Jean Léandre)**

- conseiller politique :

M. **OYALI (Martin)**

- conseiller juridique et réformes :

M. **NGAKA (Pierre)** ;

- conseiller diplomatique :

M. **MEGOT (Jean Marcellin Anicet)**

- conseiller économie :

M. **NKODIA (Antoine)** ;

- conseiller finances et portefeuille public :

M. **MAYANITH (Thystère)** ;

- conseiller santé et action humanitaire :

M. **NKOUA (Jean Louis)** ;

- conseiller éducation nationale et recherche scientifique :

M. **MVOULA TSIERI (Michel)** ;

- conseiller promotion des systèmes de protection et de sécurité sociales :

M. **BOUKA (Jean Claude)** ;

- conseiller développement rural et durable, environnement et climat :

M. **MOUANGOU (Jean Fulgence)** ;

- conseiller hydrocarbures, mines solides et énergie :

M. **IKAMA (Jean Jacques)** ;

- conseiller défense et sécurité :

M. **INIOUMBA (Jean-Pierre)** ;

- conseiller transport et entretien routier :

M. **TENDELET (Jean Ignace)** ;

- conseiller droits de la femme, de la famille et de l'enfance :

Mme **NKODIA (Chantal)** ;

- conseiller promotion du secteur privé et climat des affaires :

M. **DIATHOUD (Jean-Baptiste)** ;

- conseiller solidarité nationale, protection des populations vulnérables et autochtones :

Mme **BAKINDISSA NSIKA (Joséphine)** ;

- conseiller formation qualifiante et emploi des jeunes :

M. **BOUNGOU (Paul)** ;

- conseiller chef de cabinet du ministre directeur de cabinet :

M. **KINZENZE (Charles)** ;

- conseiller organisation et prospective :

M. **BOUITI (Alexis)** ;

- conseiller fonction publique :

M. **KOUMBA (Martin)** ;

- conseiller postes, télécommunications et numérique :

M. **MISSINDIBAZI (Luc)** ;

- conseiller jeunesse, sports, tourisme et loisirs :

M. **COMA MOUELE Prime Rodrigue** ;

- conseiller relations publiques :

Mme **DIANKOUIKILA-MOUNKALA (Sophie)** ;

- conseiller intendant :

Mme **BIBILA (Marie Louise)** ;

- conseiller directeur du protocole :

M. **DZIENGUE de MOUCAUT (Armand Rock)** ;

- conseiller technique organisation du secrétariat :

Mme **MBONGO (Alfrédine)** ;

- conseiller technique opinion :

M. **OSSEBI (Joseph)** ;

- conseiller technique discours :

M. **TCHILOEMBA TCHITEMBO (Ernest)** ;

- conseiller technique décentralisation et collectivités locales :

M. **MOUKASSA (Gervais Isidore)** ;

- conseiller technique affaires foncières et domaniales :

Mme **MAKAYA NZONDO (Clèves)** ;

- conseiller technique budget et trésorerie :

M. **POUOMO (Albert)** ;

- conseiller technique organisation et gestion axée sur les résultats :

Mme **NKAKOU (Laeticia)** ;

- conseiller technique comptes publics :

M. **LEMA (André)**.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés.

Décret n° 2016-200 du 30 juin 2016. M. **BOUHOYI (Hilaire Dieudonné)** est nommé Secrétaire général de la Primature.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Décret n° 2016-201 du 30 juin 2016. Le général de division **NKONTA MOKONO (Prosper)** est nommé chef d'état-major particulier du Premier ministre, chef du Gouvernement.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DE
LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

NOMINATION

Arrêté n° 7432 du le 30 juin 2016. M. **ANDOKA (Gaston)** est nommé conseiller aux normes, à la qualité et à la propriété industrielle du ministre d'Etat, ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé.

l'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7433 du 27 juin 2016. Mme **FEVILIYE DAWEY (Claudia Ines)** est nommée conseiller administratif et juridique du ministre d'Etat, ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé.

l'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

NATURALISATION

Décret n° 2016-192 du 27 juin 2016 portant naturalisation de M. **KANJ (Jaafar Mohamed Naji)**, de nationalité libanaise

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;

Vu la loi n° 2-93 du 30 septembre 1993 modifiant l'article 30 de la loi n°35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;

Vu la loi n° 23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers ;

Vu la loi n° 32-2011 du 3 octobre 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise ;

Vu le décret n° 61-178 du 29 juillet 1961 fixant les modalités d'application du code de la nationalité congolaise ;

Vu le décret n° 2003-146 du 4 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'administration du territoire ;

Vu le décret n° 2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n° 2015-179 du 21 janvier 2015 portant organisation du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète :

Article premier : M. **KANJ (Jaafar Mohamed Naji)**, né le 10 février 1966 à Ghobeiri au Liban, fils de **KANJ (Mohamed Naji)** et de **KANJ (Mariam)**, domicilié au n° 3 du boulevard Denis Sassou-N'guesso, quartier Mpila à Brazzaville, est naturalisé Congolais.

Article 2 : M. **KANJ (Jaafar Mohamed Naji)** est assujéti aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 susvisée.

L'intéressé conserve la nationalité d'origine conformément à la loi n° 32-2011 du 3 octobre 2011.

NOMINATION

Décret n° 2016-198 du 29 juin 2016. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2016 (3^e trimestre 2016) :

Présidence de la République

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET
DE LA DECENTRALISATION

POUR LE GRADE DE COLONEL DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

COMMISSARIAT

Lieutenant-colonel de police : **PACKA (Serge Eric Ferdinand)** DDP/BZ

Lieutenant-colonel de police : **PAMBOU MAVOUNGOU (Abel)** DDP/KL

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

SECURITE

Lieutenant-colonel de police : **MABA (Angélique)** DDST/BZV

III - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

POLICE JUDICIAIRE

Lieutenant-colonel de police : **BOMETA (Valentin)** CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL
DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

A- GROUPEMENT

COMMISSARIAT

Commandant de police : **BOULARD-DADET (Armand Olivier)** G.M.P

B - DIRECTIONS CENTRALES

COMMISSARIAT

Commandant de police : **LOBANGA (Jean Rufin)** DIC/DGP

C - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

COMMISSARIAT

Commandant de police : **GNALA MAMPASSI (Charles)** DDP/BENZ

II - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION

FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

SECURITE

Commandant de police : **OKANDZE (Emile)** CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DE POLICE

I - CAB - MID

CABINET

SECURITE

Capitaine de police : **ABOCONIONGO (Destin Saturnin)** MID

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE

A - UNITES ORGANIQUES

POLICE GENERALE

Capitaine de police : **OBA APOUNOU (Destin Mehdi)** P.A.S

B - DIRECTIONS CENTRALES

POLICE GENERALE

Capitaine de police : **MOUNKASSA (Isaac)** DPJ/DGP

C - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

POLICE GENERALE

Capitaine de police : **LOUFIMPOU (Seviline Victorine)** DDP/KL

III - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

ADMINISTRATION CENTRALE

SECURITE

Capitaine de police : **GAKEGNI (Jean Pierre)** DGST

Capitaine de police : **TONGA AHINE (Maurice)** DGST

b) – POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police : **SONGA (Pinafait Rodrigue)**
DPJ/DGP
Sous-lieutenant de police : **MBON (Nicolas)** DSP/DGP
Sous-lieutenant de police : **MBOUSSA (Camille)**
DSF/DGP
Sous-lieutenant de police : **TSIKOU (Jean Claude Ernest)**
DSF/DGP
Sous-lieutenant de police : **MIANTSONAMA (Patrice)**
DIC/DGP

D - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

a) - INFANTERIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant de police : **LEKAKA (Jean)** DDP/KL

b) - POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police : **KOUKAMBIKISSA (Aristide Paterne)**
DDP/BZV
Sous-lieutenant de police : **NGANDZIAMI (Désiré Bienvenu)**
DDP/BZV
Sous-lieutenant de police : **MOUGOGHOM MILLAKOH (Ruska Théodora)**
DDP/BZV
Sous-lieutenant de police : **ABANDZOUNOU-GAMPE (Isaac)**
DDP/KL
Sous-lieutenant de police : **MAKAYA (Fridolin Aimé)**
DDP/KL
Sous-lieutenant de police : **LEKOULENGOUA (Alexis Armel)**
DDP/KL
Sous-lieutenant de police : **MABIALA (Armand Raffet)**
DDP/KL
Sous-lieutenant de police : **MFOUTOU (Aymard Didier)**
DDP/NRI
Sous-lieutenant de police : **NGOUALA (Charles François)**
DDP/NRI
Sous-lieutenant de police : **NGOMA NGOUAMA (Eddie)**
DDP/NRI
Sous-lieutenant de police : **NGANDA (Alias Darcy)**
DDP/BENZ
Sous-lieutenant de police : **AKERIDO AKOMO (Roland Jean Harland)**
DDP/LEK
Sous-lieutenant de police : **BAYIMISSA NGANGA (Eddie Claude Stanislas)**
DDP/POOL
Sous-lieutenant de police : **ONDON (Roger)** DDP/POOL
Sous-lieutenant de police : **EPOUBI (Jean Sylvain)**
DDP/PLT
Sous-lieutenant de police : **MBOUNGOU (Alexis Serge)**
DDP/PLT
Sous-lieutenant de police : **NGOMBE (Joseph)**
DDP/CUV
Sous-lieutenant de police : **MAKAYA (Vincent Guy Gervais)**
DDP/CUV
Sous-lieutenant de police : **OYENDZE (Jules René Fredlys)**
DDP/C-O
Sous-lieutenant de police : **GANTSELE (Roger)**
DDP/C-O
Sous-lieutenant de police : **NGUIMBI (Jean Claude)**
DDP/SGH
Sous-lieutenant de police : **BAKONGA (Ange Calixte)**
DDP/LIK

II - DIRECTION GENERALE DE LA SURVEILLANCE
DU TERRITOIRE

A - ADMINISTRATION CENTRALE

SECURITE

Sous-lieutenant de police : **APOMBI (Ghislain Fabrice Sévérin)**
DGST
Sous-lieutenant de police : **OKOLA CAMBAT (Jérémie)**
DGST
Sous-lieutenant de police : **MABIALA (Chrisost Marcel Cyr)**
DGST
Sous-lieutenant de police : **MALENGUISSA (Rufin Sébastien)**
Sous-lieutenant de police : **EFFEINDZOUROU (Sylvestre)**

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES

SECURITE

Sous-lieutenant de police : **MBOULA (Toussaint Médard)**
Sous-lieutenant de police : **NGOSSAKA (Thierry Edouard)**

III - DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE

DIRECTIONS SPECIALISEES

ADMINISTRATION

Sous-lieutenant de police : **ONDAYE (Crépin Josias)**
DGSC

IV - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES

a) - SECURITE

Sous-lieutenant de police : **OPESSA (Francis)**
SEC D/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **TSAMBI IVOUE (Gualbert Gabin)**
DFO/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **OBA (Crepin)** CS/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **TSOUMOU NGOULHOUD (Alix)**
EN/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **NDZOULOUMBI MOUYA (Gaufredroid)**
EN/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **LOMBA (Daniel)**
EN/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **MBOUALA (Saïman Cédar)**
EN/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **BOME (Antoine)**
EN/DGAFE

b) - POLICE GENERALE

Sous-lieutenant de police : **GAMPOUO (Charmand Odeo)**
DFO/DGAFE
Sous-lieutenant de police : **DUCAT (Roussel)**
DFO/DGAFE

Sous-lieutenant de police : **MALOUKA (Jean)**
DFO/DGAPE

Les directeurs généraux et l'inspecteur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DES HYDROCARBURES

AGREMENT

Arrêté n° 7448 du 30 juin 2016 accordant l'agrément à la société Petroleum Trading Congo E&P (Petraco E&P) pour l'exploitation des activités de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié

Le ministre des hydrocarbures,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n° 3-2002 du 1^{er} mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2002-265 du 1^{er} août 2002 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation, d'exportation, de transit et de réexportation des hydrocarbures raffinés ;

Vu le décret n° 2005-685 fixant les conditions et la procédure d'obtention et de retrait de l'agrément pour l'exploitation des activités de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la demande d'agrément présentée par la société Petroleum Trading Congo E&P (PETRACO E&P), le 25 février 2016,

Arrête :

Article premier : Est accordé à la société Petroleum Trading Congo E&P (Petraco E&P), l'agrément pour l'exercice des activités d'importation, de stockage, de transport, de conditionnement, de distribution et de commercialisation du gaz de pétrole liquéfié.

Article 2 : L'agrément prévu à l'article premier est accordé pour une durée de dix ans renouvelable.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo

Fait à Brazzaville le 30 juin 2016

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA

AGREMENT (RENOUVELLEMENT)

Arrêté n° 7449 du 30 juin 2016 portant renouvellement de l'agrément accordé à la société Omega Energy Congo Sarl pour l'importation, l'exportation, le transit et la réexportation des hydrocarbures raffinés

Le ministre des hydrocarbures,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n° 3-2002 du 1^{er} mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2002-265 du 1^{er} août 2002 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation, d'exportation, de transit et de réexportation des hydrocarbures raffinés ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par Omega Energy Congo Sarl, le 20 février 2016.

Arrête :

Article premier : Est renouvelé l'agrément accordé à la société Omega Energy Congo Sarl pour l'exercice des activités d'importation, d'exportation, de transit et de réexportation des hydrocarbures raffinés.

Article 2 : L'agrément prévu à l'article premier est accordé pour une durée d'une année renouvelable à compter du 28 janvier 2016.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville le 30 juin 2016

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA

AUTORISATION

Arrêté n° 7450 du 30 juin 2016 accordant à la société Oral Lubrifiant l'autorisation de fabrication, de distribution et de commercialisation des huiles de base, des lubrifiants et des graisses automobiles et industriels obtenus par traitement des huiles usagées locales

Le ministre des hydrocarbures,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n° 3-2002 du 1^{er} mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n° 6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités de raffinage, d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu le décret n° 2002-264 du 1^{er} août 2002 définissant les conditions d'exercice des activités de fabrication des lubrifiants ainsi que les règles d'implantation, d'aménagement et d'exploitation des usines de fabrication des lubrifiants ;

Vu le décret n° 2002-265 du 1^{er} août 2002 fixant les conditions d'exercice des activités d'importation, d'exportation, de transit et de réexportation des hydrocarbures raffinés ;

Vu le décret n° 2002-284 du 9 août 2002 portant répression des infractions en matière de fabrication, d'importation, d'exportation, de stockage, de transport, de distribution et commercialisation d'hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures et des prescriptions techniques de sécurité ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'autorisation d'implantation industrielle n° 2012-11/082/MDIPSP/DGI/DPI délivrée par la direction générale de l'industrie à la société Oral Lubrifiant le 6 novembre 2012 ;

Vu l'autorisation à collecter, transporter et stocker les huiles usagées n° 064/MTE/DGE/DDEB du 22 avril 2015 délivrée par la direction départementale de l'environnement de Brazzaville à la société Oral Lubrifiant ;

Vu la demande d'agrément présentée par la société Oral Lubrifiant le 23 juin 2015,

Arrête :

Article premier : Il est accordé à la société Oral Lubrifiant une autorisation pour l'exercice des activités ci-après :

- la collecte, le stockage et le traitement des huiles usagées locales ;
- l'importation des additifs en vue de la fabrication des lubrifiants et des graisses automobiles et industriels ;
- la fabrication, la distribution et la commercialisation des huiles de base, des lubrifiants et des graisses automobiles et industriels obtenus par traitement des huiles usagées locales.

Cette autorisation ne donne pas au titulaire le droit d'importer des huiles de base et des huiles usagées.

Article 2 : L'autorisation accordée à la société Oral Lubrifiant a une durée de validité de dix ans renouvelable.

Article 3 : Les matières premières importées et les produits obtenus par le traitement des huiles usagées doivent être conformes aux normes et aux standards congolais et internationaux en vigueur.

Les produits obtenus du traitement des huiles usagées font l'objet d'analyses périodiques de conformité.

Article 4 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2016

Le ministre des hydrocarbures,

Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Décret n° 2016-196 du 27 juin 2016. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2016 (3^e trimestre 2016) :

POUR LE GRADE DE COLONEL OU CAPITAINE
DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1 - MAISON MILITAIRE

A – CABINET

a) - INFANTERIE MECANISEE

Lieutenant-colonel : **MOKOMBI (Godefroy)** CAB/M

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

1 - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTION CENTRALES

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel : **MAKOSSO NGOMA (Léopold)**
DCSM

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Lieutenant-colonel : **MBOUASSA (Edmond)** CS/DP

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Lieutenant-colonel : **OKOGNA (Ange De Paul)** DORH

2 - PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Lieutenant-colonel : **MPOSSI (Joseph)** PC ZMD5Lieutenant-colonel : **MASSAMBA (Dieudonné)**
PC ZMD5

3 - ECOLES DES F.A.C

A - ECOLE

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Lieutenant-colonel : **KOUSSEDILA (Edgard)** EMPGI

4 - ARMEE DE TERRE

A - BRIGADES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Lieutenant-colonel : **ELENGA ODI AYA (François)**
10 BDI

5 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a) - MOTEUR-CELLULE

Lieutenant-colonel : **MAKAOU (Ghislain Samuel)**
BA 02/20POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL OU
CAPITAINE DE FREGATE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - MAISON MILITAIRE

A - GARDE REPUBLICAINE

a) - INFANTERIE MECANISEE

Commandant : **ODZALA (Freddy Urbain)** GRSECTION : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - HAUT COMMISSARIAT

a) - ADMINISTRATION

Commandant: **MEBEMBOUTINI (Gabriel)** HCVVCA

B - CONTROLE GENERAL FAC-GN

a) - INFANTERIE MECANISEE

Commandant : **MATEVE PAMBOU (Destin)**
CGFACGN

C - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFORMATIQUE

Commandant : **OKIEMBA (André)** DGASCOM

D - DIRECTIONS CENTRALES

a) - SANTE

Commandant : **GAMY (Ellie Patient)** DCSSCommandant : **IBARA (Guy Roger)** DCSSCommandant : **KIONGHAT (Gervais Serge Marcellin)**
DCSSCommandant : **NGATSEKE (Jean)** DCSSCommandant : **BOUNDJI (Jean Joseph Edmond)**
DCSS

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - SANTE

Commandant : **TATI BOUMBA (Elisabeth)** CS/DF

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - PC /ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

a) - INFANTERIE MECANISEE

Commandant : **MOUTSOUKA MYETTE** PC ZMD7

b) - ADMINISTRATION

Commandant : **OYA-TSAMBI Urbain** PC ZMD3

c) - SANTE

Commandant : **OHOUYA (Dorninique)** PCZMD3Commandant : **NKOUANDZI (Luicien Raoul)** PCZMD1

2 - LOGISTIQUE DES F.A.C

A - COMMANDEMENT

a) - ADMINISTRATION

Commandant : **OSSISI (Jacques)** COM LOG

3 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - GENIE

Commandant : **MIAKA (Fortunat Adrien)** 1^{ER} RG

POUR LE GRADE DE COMMANDANT OU CAPITAINE
DE CORVETTE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MAISON MILITAIRE

A - GARDE REPUBLICAINE

a) - INFANTERIE MECANISEE

Capitaine : **MOIGNI (Adrien Nicaise)** GR

Capitaine : **NGAMIYALO (Christian Léonard)** GR

Capitaine : **NGATSE (Cyrille Séraphin)** GR

Capitaine : **OBA (Modeste)** GR

Capitaine : **OKANDZA (Thierry Martial)** GR

Capitaine : **ONDONGO (Rufin Aristide Léandre)**
GR

b) – ADMINISTRATION

Capitaine : **GAKEGNI OBOUA (Ferdinand)** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Capitaine : **GOKANA GOOBARREE ZALABO** DGSP

Capitaine : **AMBENDE (Exuper)** DGSP

b) – ADMINISTRATION

Capitaine : **AMEYA (Aristide)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - ECOLE DE GENIE TRAVAUX

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine : **MONGO (Roger)** EGT

B - DIRECTIONS GENERALES

a) – ADMINISTRATION

Capitaine : **OKOUYA-NGAMBA** DGAF

Capitaine : **BAKEKIDZA (Max Guy Achille)** DGE

C - DIRECTIONS CENTRALES

a) - SECURITE

Capitaine : **ELION (Michel)** DCSM

Capitaine : **NGOULO (Roch Aufray)** DCSM

b) - SANTE

Capitaine : **KOUENGO-ONZE (Armel Thiéry)** DCSS

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine : **POUNGA (Wenceslas Pierre)** CS/DP

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A – BATAILLON

a) - SPORT

Capitaine : **MANKOKO (Ladislav Lezin Ghislain)** BSM

2 - LOGISTIQUE DES F.A.C

A – BATAILLON

a) - INFANTERIE MECANISEE

Capitaine : **EBADEP (Luc Florentin)** BRAEB

3 - ECOLES DES F.A.C

A – ECOLE

a) – SPORT

Capitaine : **NZAOU (Samuel Hugues)** EMPGL

B - ACADEMIES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine : **INOKO (Crespin Nazaire)** AC MIL

C - CENTRES D'INSTRUCTION

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine : **NGOUALA (Bruno)** CI MAKOLA

4 - ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Capitaine : **IBARA LEYEBA AMBOUA (Crépin)** 1^{ER} RB

b) – GENIE

Capitaine : **PEMBELET BOBONGO (Roger Fridilin)**
1^{ER} RG

B - BRIGADES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine : **EBIACKOBOT (Réné Wilfrid)** 40 BDI

Capitaine : **BOL (Leon Georges)** 40 BDI
 Capitaine : **LITSOU (Gaston)** 10 BD

b) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Capitaine : **OBELA (François)** 40 BDI
 Capitaine : **OBA-KOUMOU (Anicet)** 40 BDI

5 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Capitaine : **NGATSE (Marcelin Mesmin)** BA 01/20
 Capitaine : **ONDZIE GASSAKI (Gabriel Dieudonné)** BA 01/20

6 - MARINE NATIONALE

A - 31^E GROUPEMENT NAVAL

a) - INGENIEUR RADIO

Lieutenant de Vaisseau : **IBOMBO ENGOUSSI (Lylion Chanel)** 31^E GN

IV - GENDARMERIE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

a) - GENDARMERIE

Capitaine : **ONDZOTTO (Denis)** COM GEND
 Capitaine : **OSSETE (Edith Patrick)** COM GEND
 Capitaine : **ZAMBA KINGA (Louis François)** COM GEND
 Capitaine : **IFOKO (Benjamin Richard)** COM GEND

B - REGIONS DE GENDARMERIE

a) - GENDARMERIE

Capitaine : **TSONO OCKO OLESSONGO** R. GEND PLE
 Capitaine : **KIMBA (Elie)** R. GEND CUV

Article 2 : Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense nationale et le ministre des finances, du budget et du portefeuille public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Décret n° 2016-197 du 27 juin 2016. Le colonel **IGNOUMBA (Jean Aimé)** est nommé directeur général des affaires stratégiques et de la coopération militaire.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7437 du 27 juin 2016. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} juillet 2016 (3^e trimestre 2016) :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU LIEUTENANT DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - MAISON MILITAIRE

A - GARDE REPUBLICAINE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **NKOU (Jonas)** GP

b) - TRANSMISSIONS

Lieutenant : **NGATSE OBAMBI (Boret Stam)** GR

c) - PROTECTION DES HAUTES AUTORITES

Lieutenant : **ILOKI NGAKOSSO OKOUERE** GR

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFORMATIQUE

Lieutenant : **OGUEMBA (Olaf Leonidas)**

Lieutenant : **NZILAMBONGO (Jean)**

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTRIE MECANISEE

Lieutenant : **BAKALA (Salomon)** DGAF

Lieutenant : **NSIETE VOUKANANOU (Nathalie Olga)** DGRE

Lieutenant : **BIKINDOU MILANDOU (Ghislain)** DGASCOM

Lieutenant : **BATHY (Gabriel Beverly)** DGASCOM

B - DIRECTIONS CENTRALES

a) - SANTE

Lieutenant : **KONABEKA OBAMBOT (Olvon Gildas)** DCSS

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - INFANTRIE MECANISEE

Lieutenant : **BABELA (Gabriel)** CS/PD

b) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **KAMBA (Athanas)** CS/DP

c) - ELECTRICITE

Lieutenant : **MVILI GAMPIO (Steve Névil)** CS/DF

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A – DIRECTIONS

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **ODZALA EKANI (Michel Armel)** DORH

B – BATAILLON

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **MPANDZOU (Foudre Marcel)** BSS/GQG

b) - TRANSMISSIONS

Lieutenant : **SOUAMI (Cedrick Widnock Leger)** BT

c) – SPORT

Lieutenant : **OSSIOLA (Gabin Sylvain)** BSM

2 - PC I ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA/ZMD

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **MBOURANGON (Armand)** PC ZMD3Lieutenant : **OKAMANGO (Amette Gontrand)**

PC ZMD9

Lieutenant : **GANDA-OKOULOINGUIA (Benjamin)**

PC ZMD9

3 - LOGISTIQUE DES F.A.C

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) – INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **ESSIE (Antoine)** DCCLieutenant : **MABOUNDOU LOUMPANGOU (Jolly Don Chantry)** DCC

B – BATAILLON

a) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant : **YOUNGA (Lezin Dimitri)** UNITE DE TRA

4 - ECOLES DES F.A.C

A – ECOLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **TELO-KIBAYA (Franck Davy)** EMPGLLieutenant : **PEMBE (Peronh Cherel)** EMPGL

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

A – GROUPEMENT

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **DJOMBO BOKOULI (Jean Marie)** GDR

6 - ARMEE DE TERRE

TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **MOUANDA (Polycarpe)** 1^{ER} RASA

b) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant : **GANCY (Dayace Que-Vie-Naisse)**Lieutenant : **ELENGA NGAMPORO (Rinaud Donald)**
GPC

c) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Lieutenant : **MOUYELO (Evy Marryni Franz)** 1^{ER} RBLieutenant : **BIVIHOUE (Alfred)** 1^{ER} RB

d) - GENIE

Lieutenant : **LOUISSI (Yvon Freddy)** 1^{ER} RG

B – BRIGADES

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **GAPOULA (Roger)** 40 BDILieutenant : **LIWANGA-MATANDA (Hervé Gaylor)**
40 BDI

b) - INFANTRIE AEROPORTEE

Lieutenant : **EBOUNDIT (Henry Noël Tamod)** 10 BDI

C - TROUPES SPECIALES

a) – TRANSMISSIONS

Lieutenant : **OKO OKANDZE IBOUE** RAH

D – BATAILLON

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant : **MBANGHA (Raymond Blaise)** 245 B

7 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a) - ADMINISTRATION

Lieutenant : **GNONGOU MOUKOUENDZA (Eloi Félix Yvon)** BA 01/20

b) - MOTEUR-CELLULE

Lieutenant : **ELOTA (Eztha Habib)** BA 01/20

c) - TELE-MECANIQUE

Lieutenant : **BOKOTO (Herbaughat)** BA 01/20

8 - MARINE NATIONALE

A - ETAT-MAJOR

a) - FUSILIER-MARIN

Ens. de Vaiss. 1^{ER} CI : **EBOULABEKA DEBONDOUMBOU**
(**Médard Merlus**) EMMAR

B - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Ens. de Vaiss. 1^{ER} CI : **ONDAILLE TSALAKIELE OBAMBI**
32 GN

IV - GENDARMERIE NATIONALE

A - GROUPEMENT MOBILE

a) - GENDARMERIE

Lieutenant : **NKAYA (Alphonse)** 1^{er} GGM

B - COMMANDEMENT

a) - GENDARMERIE

Lieutenant : **MBOUNGOU (Gilbert)** COM GEND

C - ECOLE

a) - GENDARMERIE

Lieutenant : **KIMBEMBE KELAMIO (Jean Christophe)**
ECOLE GEND

D - REGIONS DE GENDARMERIE

a) - GENDARMERIE

Lieutenant : **KOMBILA (Aimé Rodrigue)** R.GEND BZV

Lieutenant : **MBOUAKI (Ange Didier)** R.GEND KL

Lieutenant : **NTSOMI BANTSIMBA (Désiré Simplicie)**
R.GEND POOL

Lieutenant : **KIMBASSA MBOKO (Vianney)** R.GEND CUV

Lieutenant : **BANDOU (Pierre)** R.GEND C-O

E - COMPAGNIE

a) - GENDARMERIE

Lieutenant : **ODINGANEME (Pamphile)** CIE G.T.A

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT OU ENSEIGNE
DE VAISSEAU DE 1^{re} CLASSE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - MAISON MILITAIRE

A - CABINET

a) - INFANTERIE MECANISEE

Sous-lieutenant : **AKONDZO (Mesmin)** CAB/M

B - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Sous-lieutenant : **DOUNIAMA IBOUGNA (Emery)** DGSP

b) - MUSIQUE

Sous-lieutenant : **IPOUKOU (Gaston)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N

A - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **OPOKO (Remy Bedel)** DGE

Sous-lieutenant : **BOURAKOU (Daniel)** DGE

Sous-lieutenant : **ECKAO (Paulin)** DGASCOM

B - DIRECTIONS CENTRALES

a)- SANTE

Sous-lieutenant : **KIDIENGUIDI MPAMBOU (Michel Armand)** DCSS

Sous-lieutenant : **LOUHOUNA KAYA (Lucie Aurélie)**

Sous-lieutenant : **YOUYA MIAMBANZILA (Germain)**

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

A - DETACHES OU STAGIAIRES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Sous-lieutenant : **MASSOUANGA (Guy Clément)**
DS/DP

b) - NAVIGATION

Sous-lieutenant : **YELA (Fabrice Arnaud Séverin)**
CS/SF

III- FORCES ARMEES CONGOLAISES

I - ETAT-MAJOR GENERAL

A - DIRECTIONS

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **LOUNDOU (Rodolphe)** DORH

Sous-lieutenant : **BOUKOULOU (Tony Brice)** DORH

b) - TRANSMISSIONS

Sous-lieutenant : **GAMI (Eugène)** DTI

B - BATAILLON

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **DJEMBO (Roger Robert)** BSM

2 - PC I ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

A - EMIA / ZMD

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **KANGA-KOUMOU OKANDZHE**

PC ZMD2

Sous-lieutenant : **MILANDOU (Marcel II)** PC ZMD2Sous-lieutenant : **MOUSSAVOU-TSOKI (Yann Michael)**

PC ZMD2

Sous-lieutenant : **ISSALOU-ISSALOU (Demi Pierre Bienvenu)**

PC ZMD2

3 - LOGISTIQUE DES F.A.C

A - DIRECTIONS CENTRALES

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **SAMBA (Franck Stéphane)** DCC

4 - ECOLES DES F.A.C

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **BOUZIKA TSEKE MATONDO (Suirne Carvel Giggler)**

COMEC

Sous-lieutenant : **MBANI (Jean Claude)** COMEC

B - ECOLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **MOUANDZA ZOBADILA (Aubin Idris)** EMPGL

5 - ARMEE DE TERRE

A - ETAT-MAJOR

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **OBAMI (Jean Omer)** EMATSous-lieutenant : **N'KONO (Alphonse)** EMAT

B - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **NGOMA (Joseph Anicet)** 1^{ER} RGSous-lieutenant : **PIKINZA MANDALY KOULOUCKO (Lepethy)**1^{ER} RASS

b) - INFANTRIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant : **OCKEMBA ITOUA (Thierry Crépin)**

GPC

c) - ARTILLERIE SOL - AIR

Sous-lieutenant : **BIGOUNDOU-NZIKOU (Avicenne)**1^{ER} RASA

d) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Sous-lieutenant : **FOUTIKA (Gilbert Vendel)** 1^{ER} RB

C - BRIGADES

a) - INFANTRIE MECANISEE

Sous-lieutenant : **MAMPASSI KIMVOUAZI (Gaspard)**

40 BDI

Sous-lieutenant : **DZOULOU (Jean Dieudonné)**

b) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **LOUBAKI MIYOUNA (Klayen Armand)** 10 BDI

c) - ARTILLERIE

Sous-lieutenant : **KEKOLO (Firmin Junior)** 10 BDI

D - TROUPES SPECIALES

a) - MUSIQUE

Sous-lieutenant : **MAKOSSO-NGOMA (Guy Roland)**

RAH

E - BATAILLON

a) - ECONOMIE

Sous-lieutenant : **MOUKALA-NZIHOU (Fulbert)**

245 BI

6 - ARMEE DE L'AIR

A - BASE AERIENNE

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant : **MONGO (Benoit Jean Clair)**

BA 01/20

Sous-lieutenant : **ONDAY (Jean Pierre)** BA 01/20Sous-lieutenant : **KITSOUKOU (Hilaire)** BA 01/20

7 - MARINE NATIONALE

A - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Ens. de Vaiss. 2^e Cl : **LOUBON (Aphoulard)** 32 GN

b) - MECANIQUE

Ens. de Vaiss. 2^e Cl : **BOKINO KATALI (Adwa Franck)**

32 GN

B - 31^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Ens. de Vaiss. 2^e Cl : **MOUNDANGA (Elysée Bertrand)**31^E GN

c - 34^E GROUPEMENT NAVAL

a) - FUSILIER-MARIN

Ens. de Vaiss. 2^e Cl : **MOUYOKI MOUSSIAMI (Franck Albert Aisance)** 34^e GN

Ens. de Vaiss. 2^e Cl : **MOMBOULI (Henri)** 34^e GN

IV - GENDARMERIE NATIONALE

A - GROUPEMENT MOBILE

a) - GENDARMERIE

Sous-lieutenant : **MAKAYA (Guy Maixent Raymond)**
1^{ER} GGM

B - ECOLE

a) - GENDARMERIE

Sous-lieutenant : **ONDZE MAYANGA (Alain Patrick)**
ECOLE GEND

Sous-lieutenant : **INFOUTOU (Bernard)** ECOLE GEND

C - REGIONS DE GENDARMERIE

a) - GENDARMERIE

Sous-lieutenant : **NGAKOSSO BOMOLA (Rock Willy Borys)**
R.GEND BZV

Sous-lieutenant : **NGASSAKY IBATA (Johann Willis)**
R.GEND KL

Sous-lieutenant : **ESSEREKE (Bienvenu Felicien)**
R.GEND KL

Sous-lieutenant : **GOMA PONGUI (Gildas)**
R.GEND BENZ

Sous-lieutenant : **MAKITA TSOUM (Emile Nicaise)**
R.GEND POOL

Sous-lieutenant : **NGAMA (Dieudonné Claude)**
R.GEND CUV

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le commandant de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 27 juin 2016

Charles-Richard MONDJO.

NOMINATION (ADDITIF)

Arrêté n° 7436 du 27 juin 2016 portant additif à l'arrêté n° 33835 du 22 septembre 2015.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2015 (4^e trimestre 2015) :

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT OU
ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2^e CLASSE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MAISON MILITAIRE

A - CABINET

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **BOWANGA KALLY (Georges Thomasse)** CAB/M

b) - SECURITE

Adjudant-chef : **NGAMBOMI (Sylvestre)** CAB/M

B - GARDE REPUBLICAINE

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **AKOUALA-NKABA (Emmanuel)** GR

Adjudant-chef : **NGAMBE (Marc Olivier)** GR

Adjudant-chef : **NGUEMBO (Zita Prica Junior)** GR

b) - TRANSMISSIONS

Adjudant-chef : **ICKONGA (Remy-Fortuné)** GR

C - DIRECTIONS GENERALES

INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **WANDO (Edgard Godefroy)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

1 - STRUCTURES RATTACHEES AU M.D.N.

A - CABINET

INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **BANDOUNGOU-BOBET (Christian)** CAB/MDN

B - INSPECTION GENERALE FAC - GN

INFANTERIE MECANISEE

Adjudant-chef : **DITONI MBAMA NGAVOU (Dieudonné)**
IGFACGN

c) - DIRECTIONS GENERALES

a) - INFANTERIE MECANISEE

Adjudant-chef : **IBONGA (Alain)** DGAF

b) - ARMEMENT

Adjudant-chef : **MOUMALET (Emery)** DGE

C) - ADMINISTRATION

Adjudant-chef : **NGAMOUTALA (Henri)** DGAF
Adjudant-chef : **NGASSAKI AVOUAKA (Gisèle)**

d) - SECURITE

Adjudant-chef : **SILAHOU SOUKATH (Précis Herman)**

II - CONTROLE SPECIAL DGRH

DETACHES OU STAGIAIRES

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **MOKONGOLO (Blanche)** CS/DP
Adjudant-chef : **MOUCKAYOULOU BIKOUMOU (Habib Judicaël)** CS/DP

b) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Adjudant-chef : **PELEKA SOUNGA (Renaud Hermann)** CS/DP

c) - COMPTABILITE

Adjudant-chef : **KIBANGOU (Maurice)** CS/DP

d) - SECURITE

Adjudant-chef : **BAKOULOU (Emile)** CS/DP
Adjudant-chef : **ZINGOULA (Isidore)** CS/DP

e) - RADIO

Adjudant-chef : **ELENGA MVALE (Constant)** CS/DP

III - FORCES ARMEES CONGOLAISES

1 - ETAT-MAJOR GENERAL

A - CABINET

INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **NDONG-ABIAKO (Brice)** CAB/CEMG
Adjudant-chef : **MOCKONO (Toussaint Cyriaque)** CAB/CEMG

B - DIRECTIONS

a) - INFANTRIE MECANISEE

Adjudant-chef : **ADOUA (Norbert)** COIA
Adjudant-chef : **DIAMBOU (Simplice)** GQG

b) - TRANSMISSIONS

Adjudant-chef : **MALANDA (Lazare)** DEPS

2 - PC / ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

EMIA / ZMD

a) - INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **ELENGA (Isidore Sandron)** PC ZMD1
Adjudant-chef : **GAMI (Rock)** PC ZMD1
Adjudant-chef : **OBARA (Yves Romuald)** PC ZMD1

b) - TRANSMISSIONS

Adjudant-chef : **SAYA (Gervais)** PC ZMD2

3 - LOGISTIQUE DES F.A.C

COMMANDEMENT

GESTION

Adjudant-chef : **OLLANDZOBO-ESSOUMBA (Maurel Prospérin)** COM LOG

4 - ECOLES DES F.A.C

A - COMMANDEMENT DES ECOLES

INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **MBVOUYOU ITOUA IKOGNI (Jean Michel)** COMEC

B - CENTRES D'INSTRUCTION

INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **MONKA (Paul)** CI MAKOLA

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

DIRECTIONS CENTRALES

INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **MOUMBOULI (Thierry Austel)** D.C.R.M

6 - ARMEE DE TERRE

A - ETAT-MAJOR

INFANTRIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **ANDANG (Alfred Anicet)** EMAT
Adjudant-chef : **GOMBA-NGALOUO (Freddy)** EMAT

B - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTRIE AEROPORTEEE

Adjudant-chef : **MIYEKET MAMBOU (Ghislain Didace)**

b) - ARTILLERIE SOL – SOL

Adjudant-chef : **GOULOU (Charles)** 1^{ER} RASSAdjudant-chef : **PEMBELET MOUKILOU (Rigobert)**
1^{ER} RASS

C – BRIGADES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **ESSONGO (Adan Rodrigue)** 40 BDIAdjudant-chef : **AKOUL (Maurice)** 10 BDIAdjudant-chef : **OBA (Godefroy)** 10 BDIAdjudant-chef : **NGANGOUE (Guy Gustave)** 10 BDI

b) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Adjudant-chef : **KOMBO (Jacques)** 10 BDI

c) – SECURITE

Adjudant-chef : **KIMBOUANA-NGOMA (Alain)** 10 BDI

D - TROUPES SPECIALES

a) - INFANTERIE MOTORISEE

Adjudant-chef : **GANTSIO IBARA (Roch Colbert)**
RAH

b) – TRANSMISSIONS

Adjudant-chef : **ASSIBAKO (Aimé Fulgence)** RAH

E - ZONES MILITAIRES DE DEFENSE

INFANTERIE MECANISEE

Adjudant-chef : **GAVOUNI-NDINGA (Alexis)** ZMD3

7 - ARMEE DE L'AIR

BASE AERIENNE

a) - COMPTABILITE

Adjudant-chef : **TOUALA TSASSA (Bertin Hugues)**
BA 01/20

b) - EQUIPEMENT BORD

Adjudant-chef : **DOUNIAMA INGOMBO (Gilles Evrard)**
BA 01/20

8 - MARINE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

FUSILIER-MARIN

Maître principal : **AMBENDE DZANGA (Tanfina)**
EMMAR

B - ETAT – MAJOR

COMPTABILITE

Maître principal : **NGAPELA LENDOUMA (Ghislain)**
EMMARC - 32^E GROUPEMENT NAVAL

ELECTRICITE

Maître principal : **AYINA DABOUYA (Hervé)** 32 GN

IV - GENDARMERIE NATIONALE

A – COMMANDEMENT

GENDARMERIE

Adjudant-chef : **MAKAMBALA BOLEBA (Diane Mariette)**
COM GENDAdjudant-chef : **ELION ONDA (Math Maixent)**
COM GEND

B – ECOLE

GENDARMERIE

Adjudant-chef : **ELE-OHOUSI (Aris Daniel Charly)**
EGNAdjudant-chef : **LOUBAYI GANGA (Sosthène Bruno)**
EGN

C - REGIONS DE GENDARMERIE

GENDARMERIE

Adjudant-chef : **OKOMO (Roch Guy Serge)** RG BZAdjudant-chef : **ONGNANGUE (Alphonse Joël)**
RG NRIAdjudant-chef : **BANTSIMBA TSIBOULOU (Ghislain)**
RG NRIAdjudant-chef : **OKOKO ODZOKI (Freddy Léopold)**
RG CUV

D – COMPAGNIE

GENDARMERIE

Adjudant-chef : **KIENGO (Jean Marie Bonaventure)**
CIE G.T.A

Article 2 : Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le commandant de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

**MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

NOMINATION

Arrêté n° 7440 du 29 juin 2016. M **MANIENZE (Frédéric)**, juriste-administrateur de société, est nommé directeur de cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7441 du 29 juin 2016. M. **ALOUNA N'GUIE (Emery Arsène)** est nommé conseiller technique du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7442 du 29 juin 2016. M. **NGOULOU (Dominique)** est nommé conseiller administratif et juridique du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7443 du 29 juin 2016. M. **LEKAKA (Vadys Lema)** est nommé responsable de la logistique et de l'intendance et gestionnaire de crédits du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7444 du 29 juin 2016. Mme **PORTELLA (Victoire)** est nommée secrétaire particulière du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7445 du 29 juin 2016. M. **DIMONEKENE (Salomon)**, informaticien, est nommé assistant du directeur de cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7446 du 29 juin 2016. M. **INGOULOU (Barbe Falco)** est nommé attaché aux relations publiques, chef du protocole au ministère du travail et de la sécurité sociale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

AGREMENT

Arrêté n° 7434 du 27 juillet 2016 portant agrément de la société Taff World Change en qualité de bureau de change

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,

Vu la Constitution ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale, notamment, les titres III et IV de son annexe ;

Vu le règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 portant harmonisation de la réglementation des changes dans les Etats membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n° 01/03/CEMAC/UMAC/CM du 4 avril 2003 portant prévention et répression du

blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2004-468 du 3 novembre 2004 réglementant l'exercice des activités des bureaux de change ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2774/MEFB-CAB du 6 avril 2005 fixant le montant de la caution bancaire pour l'exercice des activités des bureaux de change ;

Vu l'arrêté n° 2775/MEFB-CAB du 6 avril 2005 fixant le montant des frais de dépôt de demande d'agrément des bureaux de change,

Arrête :

Article premier : La société Taff World Change est agréée en qualité de bureau de change.

A ce titre, elle est autorisée à effectuer les opérations de change manuel, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 27 juin 2016

Calixte NGANONGO

Arrêté n° 7435 du 27 juillet 2016 portant agrément de M. **DRAME HAMIDOU** en qualité de dirigeant de la société Taff World Change

le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,

Vu la Constitution ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les Etats de l'Afrique centrale, notamment, les titres III et IV de son annexe ;

Vu le règlement n° 02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 portant harmonisation de la réglementation des changes dans les Etats membres de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n° 01/03/CEMAC/UMAC/CM du 4 avril 2003 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2004-468 du 3 novembre 2004 réglementant l'exercice des activités des bureaux de change ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 9 novembre 2012 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2774/MEFB-CAB du 6 avril 2005 fixant le montant de la caution bancaire pour l'exercice des activités des bureaux de change ;

Vu l'arrêté n° 2775/MEFB-CAB du 6 avril 2005 fixant le montant des frais de dépôt de demande d'agrément des bureaux de change ;

Vu l'arrêté n° 7434 MFBPP/CAB du 27 juin 2016 portant agrément de la société Taff World Change en qualité de bureau de change,

Arrête :

Article premier : M. **DRAME HAMIDOU** est agréé en qualité de dirigeant de la société Taff World Change.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 27 juin 2016

Calixte NGANONGO

NOMINATION

Arrêté n° 7458 du 1^{er} juillet 2016 portant désignation du commissaire contrôleur chargé de la surveillance permanente de la société Assurances et Réassurances du Congo

Le ministre des finances, du budget
et du portefeuille public,

Vu la Constitution ;

Vu le traité du 10 juillet 1992 instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu le décret n° 95-94 du 9 mai 1995 portant libéralisation de l'industrie des assurances au Congo ;

Vu le décret n° 2012-1154 du 9 septembre 2012, relatif aux attributions du ministre des finances du budget et du portefeuille public ;

Vu le décret n° 2013-218 du 20 mai 2013 portant organisation du ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;

Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dispositions de la circulaire n° 00125/CRCA/PDT/2001 du 9 avril 2001 définissant les modalités d'application de la mise sous surveillance permanente d'une société d'assurance ;

Vu la décision n° 0053/D/CIMA/CRCA/PDT/2015 du 19 décembre 2015 portant mise sous surveillance permanente avec restriction de la libre disposition des actifs de la société Assurances et Réassurances du Congo (ARC).

Arrête :

Article premier : M. **MBOULOUKOUÉ (Armel Fridelin)**, conseiller aux institutions financières nationales à la monnaie et à la dette du ministre des finances, du budget et du portefeuille public est désigné commissaire contrôleur chargé de la surveillance permanente de la

société Assurances et Réassurances du Congo, en remplacement de Mme **EBOUKA-BABACKAS (Ingrid)**.

Article 2 : Le commissaire contrôleur est informé de toute décision d'investissement, d'acquisition ou de cession d'actifs, d'augmentation de capital et de modification des conventions de réassurance.

Article 3 : Le commissaire contrôleur exerce un contrôle, a priori, en apposant son accord préalable par un visa sur :

- tout engagement de dépense supérieure ou égale à 5 000 000 de francs CFA par bénéficiaire ;
- toute commande de fournitures, de services et de travaux ;
- toute conclusion de contrat de travail ;
- toute transaction sur les intérêts de la société ;
- l'exécution de toute opération portant sur les comptes ou les titres ainsi que le paiement des intérêts et dividendes afférents auxdits titres.

Article 4 : Le commissaire contrôleur exerce un contrôle a posteriori avec des droits d'investigation étendus.

Il contrôle notamment :

- la réalisation des objectifs d'apurement du stock des sinistres en cours ;
- la tarification ;
- la réalisation des objectifs d'encaissement de primes ;
- les frais généraux ;
- les mouvements de fonds en caisse et en banque.

Article 5 : Le commissaire contrôleur effectue un contrôle sur place au moins une fois par mois avec un rapport adressé à la commission régionale de contrôle des assurances.

Article 6 : Le commissaire contrôleur est assisté par la direction nationale des assurances dans l'accomplissement de sa mission.

Article 7 : Le présent arrêté, qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 1^{er} juillet 2016

Calixte NGANONGO

Arrêté n° 7461 du 1^{er} juillet 2016. M. **MAVOUNGOU (Hilaire)** est nommé conseiller au budget du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7462 du 1^{er} juillet 2016. M. **OSSETE (Gabriel)** est nommé chef du secrétariat du cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7463 du 1^{er} juillet 2016. Mme **MVOULA** née **LOUKOMBO (Philomène)** est nommée assistante du directeur de cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

**MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE**

NOMINATION

Arrêté n° 7464 du 1^{er} juillet 2016. M. **LIKOUKA (Ferdinand Sosthène)** est nommé directeur de cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7465 du 1^{er} juillet 2016. M. **EWOLO (Guy Wilfrid)** est nommé conseiller administratif et juridique du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7466 du 1^{er} juillet 2016. Mme **NZALANKAZI (Jacqueline Claire)** est nommée conseiller au plan et au développement du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7467 du 1^{er} juillet 2016. Mme **OBITA (Nathalie Christelle)** est nommée conseiller aux relations avec les partenaires au développement du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7468 du 1^{er} juillet 2016. M. **POUMBOU Frédéric** est nommé conseiller à la statistique du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7469 du 1^{er} juillet 2016. M. **NKOUKA (Nazaire)** est nommé conseiller à l'intégration régionale du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7470 du 1^{er} juillet 2016. Mme **LONZANIABEKA GNALABEKA (Catherine Ursula Francisca)** est nommée conseiller à la coopération internationale du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7471 du 1^{er} juillet 2016. M. **ETOU (Serge Clotaire)** est nommé responsable de la logistique et de l'intendance du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7472 du 1^{er} juillet 2016. Mme **SALA LOUMPANGOU (Stracy Sandrine)** est nommée secrétaire particulière du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7473 du 1^{er} juillet 2016. Mme **SOMBOKO (Suzanne)** est nommée chef de secrétariat central au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7474 du 1^{er} juillet 2016. M. **ALAKOUA (Patrick Valery)** est nommé assistant du directeur de cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7475 du 1^{er} juillet 2016. Mme **INGAUTA** née **ETOKABEKA (Annie Marie Noëlle)** est nommée attachée administrative au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressée percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7476 du 1^{er} juillet 2016. M. **NKOUKOU (Dev Ray)** est nommé attaché au plan et au développement au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7477 du 1^{er} juillet 2016. M. **KAMBA (Randy)** est nommé attaché aux relations avec les partenaires au développement au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7478 du 1^{er} juillet 2016. M. **IBEMBA (Gabin)** est nommé attaché à la statistique au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7479 du 1^{er} juillet 2016. M. **NITOUMBI (Aimé Blaise)** est nommé attaché à l'intégration régionale au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7480 du 1^{er} juillet 2016. M. **GANKAMA (Erriadh Jausseran)** est nommé attaché à la coopération internationale au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7481 du 1^{er} juillet 2016. M. **ONKIRANKOUNI NGOULOU (Cauchet Frydé)** est nommé attaché de presse du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7482 du 1^{er} juillet 2016. M. **ELION GAMI (Séverin)** est nommé attaché aux ressources documentaires au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7483 du 1^{er} juillet 2016. M. **KEWOTO (Jean Marie)** est nommé attaché aux relations publiques, chef du protocole au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7484 du 1^{er} juillet 2016. M. **MBOULA (Aymard Gwaldys)** est nommé agent du protocole au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7485 du 1^{er} juillet 2016. M. **AYESSAT (Sosthène Saturnin Marius)** est nommé agent du protocole au cabinet du ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale.

L'intéressé percevra les primes et indemnités prévues par les textes en vigueur.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - ANNONCES LEGALES

CACOGES SARL CABINET D'AUDIT ET CONSEIL EN GESTION

Brazzaville
Immeuble de l'ARC, 9^e étage, entrée 908
Avenue Amilcar Cabral,
République du Congo
Tél : + 242 06 989 06 06
Email cacoges@gmail. com

Dubaï
2101 Ontario Tower Business Bay
PO.Box 116478
Tel : + 971 45 623 77 Dubaï-UAE
http: // www.cacoges.com
RCC M : CG /BZV/09 B 1536
Au capital de 1 000 000 de francs CFA
NIU : M2009110000230133
SCIET N° 1457052016

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

SOCIETE CONGOLAISE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (SCPE)

La liquidation de la Société Congolaise de Production d'Electricité (SCPE), prononcée par le Conseil des ministres en date du 28 juin 2013, a été clôturée le 20 avril 2016 par la note n° 00178/MEH/CAB du 22 avril 2016 du ministère de l'énergie et de l'hydraulique, qui a :

- approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation ;
- examiné et approuvé des entrées et sorties de fonds ainsi que le solde du compte bancaire définitif de liquidation qui a été sous la gestion du liquidateur ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat ;
- constaté la clôture de la liquidation.

Fait à Brazzaville le 15 mars 2016.

Pour insertion,

Cabinet d'Audit et de Conseil en Gestion (CACOGES)

Liquidateur Ex-SCPE

OFFICE NOTARIAL

Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO

50, avenue Moé Vangoula, centre-ville, Plateau,

Immeuble café de Paris, 1^{er} étage

Boîte postale : 469,

Tél. 00 (242) 05 031 39 32/06 885 49 40 00/

04 024 65 60

E-mail : mbissi.notaires@gmail.com

Pointe-Noire

AVIS DE CHANGEMENT DE FORME SOCIALE
ET DE NOMINATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

OFIS

Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de 1 200 000 000 de francs CFA
Siège social : avenue du Général de Gaulle,
B.P : 670
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG PNR 09 B 988

Suivant procès-verbal des décisions prises en assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OFIS, tenue en date, à Pointe-Noire, du 21 décembre 2015, déposé au rang des minutes de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDESOMBO, Notaire, titulaire d'un office notarial à Pointe-Noire, le 26 janvier 2016, répertoire n°143/2016 et enregistré à la recette des impôts de Pointe-Noire centre sous folio 108/20 n°4430, il a été décidé de la transformation de la société en une société anonyme avec conseil d'administration, étant précisé que ce changement de forme n'entraîne pas création d'une personne morale nouvelle.

Consécutivement à cette décision, les associés ont décidé de modifier les statuts de la société.

En outre, l'assemblée des associés a décidé de mettre fin aux mandats de la gérance de la société et a procédé à la nomination des personnes ci-après citées en qualité d'administrateurs : Messieurs Luc-Emmanuel ZANGHIERI, Julien François Patrick Marie HEUZE et Jérémie Yves Bernard LECOQ. La durée de leur mandat d'administrateur est de six (6) ans.

Elle a également procédé au renouvellement du mandat du cabinet FIDINTER en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et comme suppléant, Monsieur Dieudonné MBADI, pour la même durée.

Par ailleurs, aux termes du procès-verbal des premières délibérations du conseil d'administration de la société anonyme OFIS, en date, à Pointe-Noire, du 22 décembre 2015, enregistré à la recette des impôts de Pointe-Noire centre, le 21 juin 2016 sous folio 108/17 n° 4427, le conseil d'administration a procédé à la nomination de Monsieur Luc-Emmanuel ZANGHIERI en qualité de Président Directeur Général de la société et Monsieur Julien François Patrick Marie HEUZE a été nommé en qualité de Directeur général adjoint. La durée de leurs mandats est de six (6) ans.

De tout ce qui précède, dépôt des actes a été fait au greffe du tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 21 juin 2016, enregistré sous les numéros 16 DA 176, 16 DA 177 et 16 DA 179, et mention modificative a été portée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le n° M2/16- 1272.

Pour avis

M. Luc-Emmanuel ZANGHIERI

Président Directeur Général

B - DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2016

Récépissé n°173 du 28 mai 2014. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ŒUVRE DE PROTECTION SANTE RURALE DEVELOPPEMENT**", en sigle : " O.P.S.R.P " Association à caractère sociosanitaire. *Objet* : œuvrer pour la santé et le bien-être des populations congolaises défavorisées ; contribuer à la lutte contre les maladies transmissibles par la création et la gestion des structures sociosanitaire ; promouvoir la santé et l'environnement par la formation des jeunes et l'intégration du genre au développement local. *Siège social* : 1602, rue Louingui, arrondissement 5, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 10 mars 2016.

Récépissé n° 184 du 20 juin 2016. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : " **MUTUELLE DES PERES RESPONSABLES** ", en sigle : " MUPERE ". *Objet* : rassembler et unir les membres autour d'un idéal social ; œuvrer pour la consolidation de la solidarité et de la fraternité entre les membres ; apporter aide et assistance physique, morale, matérielle et financières au membre en difficulté. *Siège social* : 29, avenue Monseigneur Théophile Mbemba, arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 13 juin 2016.

Département de Pointe-Noire

Création

Année 2015

Récépissé n° 000099 du 28 décembre 2015. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : " **GROUPE DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE LIBRE DU CONGO** ", en sigle : " G.A.E.U.L.C ". *Objet* : améliorer dans l'intérêt de ses membres, les conditions d'exercice des professions de chacun ; promouvoir les compétences professionnelles des membres du groupement ; soigner l'image de l'université libre du Congo et apporter, dans la mesure du possible, une aide à l'association, à un salut professionnel pour les membres du GAELC. *Siège social* : 150, avenue Marien Ngouabi, centre-ville. *Date de la déclaration* : 30 octobre 2014.

Année 1997

Récépissé n° 146 du 4 juillet 1997. Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : " **EGLISE DE DIEU D'ISRAEL** ", en sigle : " E.D.I ". Association à caractère spirituel. *Objet* : proclamer l'évangile intégral. *Siège social* : 76, rue Balou, quartier Loandjili, arrondissement 4, Pointe-Noire. *Date de la déclaration* : 28 mai 1997.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville